

# Mesures applicables dans les CHSLD, les RI de 20 places et plus qui accueillent des aînés et les RPA, incluant le temps des fêtes

17 décembre 2020 au 11 janvier 2021\*

## CHSLD ou ressources intermédiaires (RI) de 20 personnes et plus qui accueillent des aînés

### Palier d'alerte régional rouge

Milieu sans éclosion	Usager en isolement ou milieu en éclosion
<b>Visites</b> • 1 personne proche aidante connue par période de 24 heures	<b>Visites</b> • 1 personne proche aidante connue par période de 24 heures
<b>Sorties pour rassemblement</b>	<b>Sorties pour rassemblement</b>
Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.	Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

### Palier d'alerte régional orange

Milieu sans éclosion	Usager en isolement ou milieu en éclosion
<b>Visites</b> • 2 personnes proches aidantes connues par période de 24 heures	<b>Visites</b> • 1 personne proche aidante connue par période de 24 heures
<b>Sorties pour rassemblement</b>	<b>Sorties pour rassemblement</b>
Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.	Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

### Consignes générales

#### pour tous les milieux de vie:

- prise de rendez-vous auprès du milieu de vie pour faciliter l'accueil et l'accompagnement;
- distance de 2 mètres entre les personnes;
- lavage des mains régulier;
- port du masque médical ou du couvre-visage pour les RPA en tout temps.

\* Selon l'évaluation de la situation épidémiologique, les mesures pourraient être reconduites au-delà du 11 janvier 2021

\*\* Toutefois, les personnes seules peuvent se greffer à une autre bulle familiale (une seule bulle et toujours la même) et, au retour, des dispositions particulières devront être appliquées pour éviter les contacts avec les autres résidents.

## Résidences privées pour aînés (RPA)

### Palier d'alerte régional rouge

Milieu sans éclosion	Résident en isolement ou milieu en éclosion
<b>Visites</b> • 1 personne proche aidante connue par période de 24 heures	<b>Visites</b> • 1 personne proche aidante connue par période de 24 heures
<b>Sorties pour rassemblement</b>	<b>Sorties pour rassemblement</b>
Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises. **	Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

### Palier d'alerte régional orange

Milieu sans éclosion	Résident en isolement ou milieu en éclosion
<b>Visites</b> • 2 personnes proches aidantes connues par période de 24 heures	<b>Visites</b> • 1 personne proche aidante connue par période de 24 heures
<b>Sorties pour rassemblement</b>	<b>Sorties pour rassemblement</b>
Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.**	Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

Les personnes proches aidantes qui seront accueillies dans les différents milieux de vie durant la période du 17 décembre au 11 janvier doivent être particulièrement vigilantes afin de suivre les consignes de la population générale.

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545